

**FO**  
la force syndicale

LE 6  
DÉCEMBRE 2018

JE VOTE  
FORCE  
OUVRIÈRE !



Personnels d'Exploitation des  
Travaux Publics de l'État – PETPE

**RÉSISTER,  
REVENDIQUER, RECONQUÉRIR**

... Résister face aux innombrables tentatives de reculs sociaux et ne pas accepter les attaques d'ampleur dont fait l'objet notre modèle social et républicain.

Revenir de nouveaux droits collectifs et ne pas s'accommoder d'un toujours moins-disant social.

Reconquérir les acquis parfois les plus fondamentaux, lorsqu'ils sont remis en question, et développer notre implantation pour donner encore plus de poids à nos revendications...

**Le 6 décembre 2018,**  
vous allez élire vos représentants  
à la Commission Administrative Paritaire.

JE VOTE FORCE OUVRIÈRE  
force ouvrière  
vote FO  
je défends  
FO force  
Ouvrière  
vote



Le 6 décembre 2018 : élections de vos représentants en CAP (Commission administrative Paritaire).

Ce vote pour désigner des représentants syndicaux Force Ouvrière afin qu'ils vous représentent est très important à plusieurs titres :

- pour votre carrière.
- pour Force Ouvrière à qui vous donnez mandat de vous représenter et vous défendre.
- pour concrétiser votre attachement à une gestion du corps des Personnels d'Exploitation au travers du statut Général des Fonctionnaires et des valeurs qu'il défend.

Dans le contexte actuel de démolition des statuts, de démolition de la Fonction Publique garante d'une égalité de traitement des citoyens, de la mise en place d'une politique prônant l'austérité et les baisses de budgets ; par ce vote pour élire vos représentants vous envoyez un signal de préservation, de confirmation, de conviction en les valeurs de la République.

**Force Ouvrière** vous présente des élus que vous pouvez côtoyer tous les jours, qui connaissent vos conditions de travail, qui vous connaissent parfois ; des représentants actifs qui savent de quoi ils parlent, qui respectent les convictions portées par le Syndicat Force Ouvrière d'indépendance et de liberté, des représentants qui travailleront en CAP sans concessions et sans compromissions.

---

## LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE

---

### Qu'est-ce que la CAP ?

La CAP est la **seule** commission compétente sur les **questions individuelles** concernant l'agent ; c'est-à-dire **VOUS**.

La CAP est la commission où les représentants **FO** vous défendent, ils défendent vos droits en respectant les obligations, sans clientélisme, sans a priori, en respectant les textes et notes de gestion qui ont été faits dans le but d'une égalité de traitement de tous les fonctionnaires.

### Sur quoi, concrètement, statue la CAP ?

La CAP règle et gère **de droit** :

#### - Carrière :

- la titularisation ou son refus,
- le licenciement d'un fonctionnaire stagiaire,
- la réintégration,
- la promotion par liste d'aptitude ou tableau d'avancement,
- l'avancement de grade.

#### - Mobilité :

- le détachement sur demande ou d'office,
- la disponibilité sur demande du fonctionnaire,

- les refus de congés pour formation syndicale, les refus de formation interne ou de congés de formation professionnelle,
- les mutations.

– **Sanctions :**

- sanctions disciplinaires (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> groupe),
- licenciement,
- déchéance ou restrictions du droit à pension.

Mais la CAP et les représentants **Force Ouvrière** ont aussi à gérer des actes sur **la demande du fonctionnaire** :

- révision de l'entretien de professionnalisation, de tout acte administratif concernant la carrière.
- recours sur des décisions de refus de tous ordres (service à temps partiel, autorisations d'absences pour préparer un concours administratif ou une action de formation continue, de demande de démission, de congés de fin d'activité, etc.).

## LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE

### Les revendications Force Ouvrière pour les Personnels d'Exploitation :

- les AE échelle C1 reclassés à l'échelle C2 à travail identique, rémunération identique !
- tous les CEE nommés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 reclassés à l'échelle C3.
- tous les CEEP nommés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 reclassés à l'échelle B1 sans mobilité, sans perte de rémunération et sans inversion de carrière.
- augmentation du taux pro/pro de C3 à B1 afin d'ouvrir réellement la carrière.
- augmentation de la valeur du point d'indice.
- revalorisation du régime indemnitaire des PE TPE.
- abrogation du RIFSEEP.
- intégration du régime indemnitaire dans le calcul à pension.
- bonification du service actif.

## LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE

### Le PPCR :

**Force Ouvrière** a interpellé le ministère et porté les revendications légitimes des Personnels Exploitation sur :

- le PPCR et les problématiques qu'il a engendrées sur le déroulement de carrière,
- sur la perte de mois d'ancienneté et par contre-coup d'une perte de points d'indice,
- sur la fusion au sein d'un même grade de personnels encadrants et encadrés,
- sur la disparition du concours professionnel permettant le recrutement de Chefs d'Équipe.

Les représentants **Force Ouvrière** ont dénoncé la mise en attente des « avancées » du PPCR pour l'année 2018.

Pour certains agents, la « revalorisation » de la grille C qu'ils ont dû subir 3 voir 4 fois durant leur carrière leur a fait perdre, avec le jeu de la reprise d'ancienneté plus souvent défavorable que favorable, jusqu'à 8 ans d'ancienneté !

Ces 8 ans d'ancienneté correspondent à la perte sûre de deux échelons, voir trois échelons au sein de la grille indiciaire.

Chaque revalorisation nous éloigne un peu plus de l'indice sommital et de la chance de finir en haut de la grille.

**Force Ouvrière** a rencontré les Ministres et autres Directeurs de Cabinet pour porter ce constat et le dénoncer.



**Votez Force Ouvrière le 6 décembre 2018**

## LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE

### Les Statuts :

À la vue des bouleversements portés par le PPCR, Force Ouvrière a revendiqué la création d'un Groupe de Travail portant sur les statuts des PE TPE.

Lors des réunions du Groupe de travail sur le statut des PE, **Force Ouvrière** a dû rappeler à l'administration les missions qui incombent à chaque niveau de grade de la Grille des PE et batailler pour faire admettre la nécessité d'un concours/examen pro pour l'accès au grade de CEEP.

Les statuts ont été portés pour avis au CT Ministériel où **Force Ouvrière** a proposé des amendements afin d'éviter la totale déliquescence de nos missions et la création de grades « fourre tout ».

Mais le combat est loin d'être fini, il nous faut encore revoir notre régime indemnitaire que le ministère veut voir dissocier de nos missions chose que **Force Ouvrière** ne valide pas ; notre corps à statut particulier et nos missions nécessitent un régime indemnitaire spécifique dont les primes doivent être prises en considération dans le calcul à pension.

**Force Ouvrière** a également engagé un combat avec l'administration qui, forte des changements de nom des grades au sein des nouveaux statuts, a omis de faire « ré-inscrire » en catégorie B du code des Pensions Civiles et Militaires le corps des Personnels d'Exploitation afin que nous puissions continuer à bénéficier du service actif.

**Force Ouvrière** a levé le lièvre et ferraille pour garder cet acquis qui vient rappeler que le service actif sanctionne des métiers pénibles et dont les agents ont une espérance de vie réduite par rapport à l'ensemble des fonctionnaires.

### Pourquoi voter pour les représentants Force Ouvrière en CAP ?

Parce que **Force Ouvrière** est un Syndicat libre et indépendant, nos et vos représentants ne pratiquent pas la co-gestion du service avec l'administration, ils sont à l'ordre des intérêts collectifs mais surtout individuels des agents.

Ils connaissent les missions, les enjeux et règles en cours pour faire respecter vos droits.

Ils sont sur le terrain, ils subissent comme vous les bouleversements du service, ils sont confrontés aux mêmes difficultés.

La différence est qu'ils croient en un engagement celui passé avec Force Ouvrière pour défendre les Personnels d'Exploitation, celui pour défendre les collègues qu'ils soient des copains ou pas, qu'ils soient syndiqués ou pas.

Leur mission est de défendre vos intérêts, financiers ou familiaux ; votre liberté de carrière et un traitement équitable entre tous.

Voilà ce que portent les représentants **Force Ouvrière** en CAP des Personnels d'Exploitation des TPE.



**Votez**  
**Force Ouvrière**  
le 6 décembre 2018

SNP2E-FO  
Plot I - 30, passage de l'Arche  
92055 La Défense cedex 04  
Tél : 01 40 81 24 20  
Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net  
[www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr](http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr)

**Votez**  
**Force Ouvrière**  
le 6 décembre 2018